

DÉCISION N° 24-029
APPROBATION DE LA DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX
ETUDIANTS DE M1 GEOSSEN POUR LE CAMP DE TERRAIN DE DIGNE-LES-BAINS
DU 19 AU 30 SEPTEMBRE 2024

- Vu le Code de l'éducation,*
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
Vu la délibération n° 3 du conseil du site du 15 février 2022 portant modification de la délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université,
Vu la délibération n° 3 du conseil d'établissement du 4 juin 2024 portant délégation de pouvoir du conseil d'établissement au président de CY Cergy Paris Université,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE
DECIDE

Article 1^{er} :

La présente décision a pour objet de fixer la participation financière des étudiants au camp de terrain des M1 GEOSSEN de Digne-les-Bains du 19 au 30 septembre 2024.

Article 2 :

La participation demandée par étudiant est de 130 euros, pour un effectif de 14 inscrits, soit une recette totale attendue de 1 820 euros.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Cergy, le 19 septembre 2024.
Le président de CY Cergy Paris Université,

Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 19 septembre 2024.

Publiée le : 19 septembre 2024.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
--